



COMMUNIQUÉ

26 septembre 2023

Validation des programmes pour les compétitions internationales

Rappel règlement français :

Pour les équipes souhaitant participer à une compétition internationale, la validation pourra se faire lors de l'Inter-Ligues, d'une compétition nationale, ou par vidéo, lors des masters ou du CF élite, uniquement s'il n'y a pas de compétition nationale respectant le délai d'inscription. En cas d'impossibilité calendaire, une demande exceptionnelle pourra être demandée à la CSNPAS qui sera examinée.

Pour les équipes souhaitant participer notamment à la lumière cup, ou à la French Cup Open, à Rouen, une demande exceptionnelle de validation est à faire auprès de la CSNPAS à l'aide du formulaire joint.

Une vidéo des programmes en entier, en tunique de compétition ou à défaut en tunique d'entraînement, devra être envoyée avant le 5 novembre 2023 à :

csnpas@ffsg.org
elisabethcognet@gmail.com

Le résultat de la validation sera donnée le 15 novembre au plus tard.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62